



Le 6 mars 2006

Monsieur Claude Pinard
Président
Commission des transports et de l'environnement
Secrétariat des Commissions
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

N/Réf. : 629.25.01

Objet : Commission parlementaire sur les véhicules hors route – Document d'orientation

Monsieur,

Le 8 février dernier, la ministre déléguée aux Transports, M^{me} Julie Boulet, déposait le document d'orientation en vue d'une commission parlementaire sur les véhicules hors route. Ce document se veut un outil de travail dans le but d'apporter des pistes de solution en vue d'un meilleur encadrement à la pratique des véhicules hors route au Québec et du respect des droits des citoyens, tout en permettant le développement structuré de ce loisir.

La Commission des transports et de l'environnement a été appelée à entendre les différents intervenants à commenter le document d'orientation. À cet effet, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) tient à commenter une section particulière du document d'orientation.

Il faut se rappeler qu'en décembre 2004, l'Autorité des marchés financiers a procédé à une consultation sur l'encadrement de la distribution des produits d'assurances par la Fédération Québécoise des Clubs Quads et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec. Cette consultation se voulait un lieu d'échanges sur les produits d'assurance offerts par les fédérations sportives. Bien que cette consultation ait eu lieu en décembre 2004, aucune décision n'a été rendue par l'Autorité des marchés financiers.

Dans notre mémoire présenté à l'Autorité des marchés financiers, nous avons recommandé :

« Que le gouvernement édicte la réglementation en vue de l'application des articles 37 et 38 de la Loi sur les véhicules hors route afin que les agents de surveillance de sentier puissent procéder à des contrôles sur les sentiers québécois. Ces contrôles sur les sentiers, qui sont par ailleurs déjà patrouillés, garantiraient la conformité et la sécurité des usagers. »

...2

Cette recommandation était un des moyens que nous avons proposé à l'Autorité des marchés financiers pour que les produits d'assurance soient offerts par des représentants dûment qualifiés et qu'ils protègent mieux le consommateur en évitant toute confusion.

Dans le document d'orientation sur la commission parlementaire sur les véhicules hors route présenté par la ministre déléguée aux Transports, le chapitre 6, intitulé *La surveillance des sentiers*, rejoint une piste de solution exprimée antérieurement par le BAC. À cet effet, le document mentionne que :

« ...le gouvernement propose de donner plus de pouvoirs à certains d'entre eux (agents de surveillance) spécialement formés, notamment pour émettre des contraventions.

De plus, une entente à moyen terme a été conclue entre la SQ et les fédérations de VHR pour former les agents de surveillance, en utilisant le principe des agents multiplicateurs. »

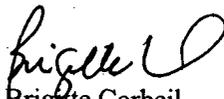
De plus, le document continue en mentionnant que :

« Les agents de surveillance ont notamment le pouvoir :

- d'exiger la production du certificat d'immatriculation, de l'attestation d'assurance et du certificat d'aptitude. »

Nous croyons que de telles recommandations, soit de donner plus de pouvoirs à certains agents spécialement formés et d'exiger la production du certificat d'immatriculation et de l'attestation d'assurance, pourraient régler deux problématiques vécues dans le cadre de ces activités sportives. Elles permettraient d'une part, une plus grande protection des utilisateurs de sentiers et d'autre part, une distribution des produits d'assurance par des personnes dûment certifiées.

Espérant que le tout sera à votre convenance, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.


Brigitte Corbeil

BC/cc

- c.c. M. François Arsenault, secrétaire, Commission des transports et de l'environnement ✓
M^{me} Julie Boulet, ministre déléguée aux Transports, ministère des Transports
M. Jean St-Gelais, président-directeur général, Autorité des marchés financiers
M. Tony Tomassi, vice-président, Commission des transports et de l'environnement